# Fiche de données de sécurité

**PRO SEAL & SET 100 NS (PARTIE B)**

## 1. Identification

| | |
|---|---|
| **Identificateur du produit :** | PRO SEAL & SET 100 NS (PARTIE B) |
| **Autres moyens d'identification :** | --- |
| **Usage recommandé :** | Adhésif à deux composantes (PARTIE B). |
| **Restrictions d'utilisation :** | Usage intérieur et extérieur. |
| **Fournisseur :** | ADHESIFS PROMA INC.<br>9801 boul. Parkway<br>Anjou, Québec<br>Canada, H1J 1P3 |
| **Téléphone :** | 514 852-8585 |
| **Tél. en cas d'urgence :** | 1 866 517-7662 |
| **Heures disponibles :** | 7h30 - 16h00 du lundi au vendredi |

## 2. Identification des dangers

**Mention d'avertissement :** DANGER

**Classification du produit**

Corrosion cutanée - Catégorie 1B. Lésions oculaires graves - Catégorie 1. Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1 Corrosion.

Irritation cutanée - Catégorie 2. Irritation oculaire - Catégorie 2A. Toxicité aiguë - orale - Catégorie 4. Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A.

**Mentions de danger**

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H374 - Provoque des lésions graves des voies respiratoires.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

### Conseils de prudence

**Prévention :** Ne pas respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. Se laver soigneusement les mains après manipulation et toute autre partie du corps qui aurait été exposée au produit. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'un équipement de protection des yeux et du visage.

**Intervention :** EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou prendre une douche. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA


Propulsé par le logiciel Kalium Solutions inc. Tous droits réservés.

PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical. EN CAS D'INGESTION : Appeler un médecin. Rincer la bouche.

**Stockage :** Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

**Élimination :** Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale en vigueur.

**Autres dangers :** Aucun autre effet démontré.

Voir l'information toxicologique, section 11

## 3. Composition / information sur les ingrédients

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | Concentration % (p/p) |
|---|---|---|---|
| 1 | 2855-13-2 | Isophoronediamine. Aminométhyl-5 triméthyl-3,5,5 cyclohexylamine | 50.00 - 80.00 |
| 2 | 90-72-2 | Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol | 20.00 - 30.00 |

## 4. Premiers soins

**En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche de données de sécurité du produit soit accessible.**

**Contact oculaire :** Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

**Contact cutané :** Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Mouiller abondamment les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Inhalation :** Emmener la personne qui a été exposée dans un endroit bien aéré. Garder cette personne au chaud et allongée. Détachez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

**Ingestion :** En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.

**Symptômes :** Aucun symptôme connu. Ce produit est irritant et corrosif pour la peau, les yeux, les voies respiratoires et digestives. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition (durée de contact, concentration du produit, etc.). Les principaux symptômes observés lors d'une intoxication sont des céphalées, des nausées, des vomissements, de la faiblesse, une perte d'appétit, de la fatigue, des sueurs, de la fièvre, de la tachycardie et de la dyspnée. Dans les cas les plus graves, on rapporte des convulsions, un coma hyperthermique, des dommages hépatiques et possiblement la mort.

**Effets aigus et retardés :** Aucun effet connu. Ce produit est un irritant grave qui peut causer des dommages réversibles à la cornée. L'inhalation de vapeurs en concentrations élevées peut causer de graves brûlures à la bouche et aux voies aériennes qui mènent aux poumons. Peut provoquer une sensibilisation cutanée. Sur la peau, ce produit cause des brûlures graves. Le contact avec les yeux peut causer des rougeurs, des larmoiements, de l'œdème, de la douleur, une opacité cornéenne et même la cécité. L'exposition à forte concentration peut entraîner des lésions graves et des ulcérations de la muqueuse oesophagienne et du tractus gastro-intestinal.



Propulsé par le logiciel Kalium Solutions inc. Tous droits réservés.

**Note au médecin traitant :** Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés :** Utiliser de la poudre chimique sèche, du $CO_2$ ou du sable.

**Agents extincteurs inappropriés :** Les jets d'eau peuvent faciliter la propagation du feu.

**Dangers spécifiques du produit dangereux :** Peut produire du gaz d'ammoniac et des gaz toxiques d'azote. L'utilisation d'eau peut entraîner la formation de solution aqueuse très toxique. Ne pas laisser pénétrer l'eau contaminée dans les égouts et/ou les cours d'eau. Le CO peut se former par combustion incomplète. Évacuer le personnel. La combustion peut former des fumées nauséabondes et toxiques.

**Produits de combustion dangereux :** Aucun connu.

**Équipements de protection spéciaux et précaution spéciale pour les pompiers :** Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles :** Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou si vous ne disposez pas de formation et de protection adéquate. Évacuer les environs. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Fermez toutes sources de chaleur et d'ignition. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Équipements de protection et mesures d'urgence :** Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les drains, les égouts et les voies navigables. Avertir les autorités compétentes si le produit s'est répandu dans l'environnement. Utiliser un absorbant inerte ou des boudins de rétention en cas de grand déversement.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :** Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants de la zone de déversement. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre ou de la vermiculite. Placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :** Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il ne faut pas manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution adéquat fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides contiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant.

**Conditions de sécurité relatives au stockage :** Entreposer conformément à la réglementation locale, dans un endroit adéquat et autorisé. Entreposer dans le contenant original dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'abris de la lumière directe, à l'écart des matériaux incompatibles (voir la Section 10) et de la nourriture. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des contenants non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.



Propulsé par le logiciel Kalium Solutions inc.
Tous droits réservés.

**Incompatibilités :** Les acides forts et oxydants forts. Les comburants.

## 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

### Paramètres de contrôle :

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

#### Alberta

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP) | | Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD) | | Valeur plafond limite (VP) | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | ppm | mg/m$^3$ | ppm | mg/m$^3$ | ppm | mg/m$^3$ |
| 1 | 2855-13-2 | Isophoronediamine. Aminométhyl-5 triméthyl-3,5,5 cyclohexylamine | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé |
| 2 | 90-72-2 | Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé |

#### Colombie-Britannique

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP) | | Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD) | | Valeur plafond limite (VP) | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | ppm | mg/m$^3$ | ppm | mg/m$^3$ | ppm | mg/m$^3$ |
| 1 | 2855-13-2 | Isophoronediamine. Aminométhyl-5 triméthyl-3,5,5 cyclohexylamine | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé |
| 2 | 90-72-2 | Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé |

#### Ontario

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP) | | Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD) | | Valeur plafond limite (VP) | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | ppm | mg/m$^3$ | ppm | mg/m$^3$ | ppm | mg/m$^3$ |
| 1 | 2855-13-2 | Isophoronediamine. Aminométhyl-5 triméthyl-3,5,5 cyclohexylamine | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé |
| 2 | 90-72-2 | Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé |



Propulsé par le logiciel Kalium Solutions inc. Tous droits réservés.

## Québec

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP) | | Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD) | | Valeur plafond limite (VP) | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | ppm | mg/m$^3$ | ppm | mg/m$^3$ | ppm | mg/m$^3$ |
| 1 | 2855-13-2 | Isophoronediamine. Aminométhyl-5 triméthyl-3,5,5 cyclohexylamine | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé |
| 2 | 90-72-2 | Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé |

## Saskatchewan

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP) | | Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD) | | Valeur plafond limite (VP) | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | ppm | mg/m$^3$ | ppm | mg/m$^3$ | ppm | mg/m$^3$ |
| 1 | 2855-13-2 | Isophoronediamine. Aminométhyl-5 triméthyl-3,5,5 cyclohexylamine | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé |
| 2 | 90-72-2 | Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé |

## États-Unis

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | DIVS NIOSH | Limites réglementaires | | | Limites recommandées | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | OSHA PEL | | Californie / OSHA PEL | NIOSH REL | ACGIH ® 2019 TLV ® |
| | | | | ppm | mg/m$^3$ | VEMP 8 heures (CT) Courte durée (P) Plafond | VEMP 10 heures (CT) Courte durée (P) Plafond | VEMP 8 heures (CT) Courte durée (P) Plafond |
| 1 | 2855-13-2 | Isophoronediamine. Aminométhyl-5 triméthyl-3,5,5 cyclohexylamine | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé |
| 2 | 90-72-2 | Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé | Non listé |

DIVS : Danger immédiat pour la vie ou la santé
NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health
OSHA : Occupational Safety and Health Administration
PEL : Limites d'exposition autorisées (Permissible Exposure Limits)
Californie / OSHA : California Division of Occupational Safety and Health
REL : Limites d'exposition recommandées (Recommended Exposure Limits)
ACGIH ® : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
TLV ® : Seuil limite d'exposition (Threshold Limit Values)

**Contrôles d'ingénierie appropriés :** Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition aux contaminants en deçà des valeurs mentionnées.

**Mesures de protection individuelle :** Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.


Propulsé par le logiciel Kalium Solutions inc. Tous droits réservés.

**Yeux :** NE PAS PORTER DE LENTILLES CORNÉENNES. Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures.

**Mains :** Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

**Respiratoire :** Les ouvriers exposés à des contaminants doivent porter un respirateur approprié au type de danger et en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, en tenant compte des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise.

**Autres :** Porter en tout temps un vêtement de protection à manches longues et souliers de sécurité appropriés.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**État physique :** Liquide
**Couleur :** Jaune
**Odeur :** Amine
**Point de fusion/congélation :** Non disponible
**Point initial d'ébullition/ domaine d'ébullition :** >100 °C (212 °F)
**Inflammabilité :** Oui
**Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :** Non disponible
**Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité :** Non disponible
**Point d'éclair :** 380 °C (716 °F) Coupelle fermée
**Température d'auto-inflammation :** Non disponible
**Température de décomposition :** Non disponible
**pH :** 11.6
**Réserve acide :** Non disponible
**Réserve alcaline :** Non disponible
**Viscosité cinématique :** Non disponible
**Solubilité (dans l'eau) :** Miscible
**Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) :** Non disponible
**Pression de vapeur :** Non disponible
**Masse volumique et densité relative :** Non disponible
**Densité de vapeur relative :** Sans objet
**Caractéristiques des particules :** Sans objet


Propulsé par le logiciel Kalium Solutions inc. Tous droits réservés.

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité :** Stable dans les conditions d'entreposage et de manipulation recommandées.

**Stabilité chimique :** Le produit est chimiquement stable dans des conditions normales d'emploi.

**Risque de réactions dangereuses :** Aucune polymérisation ni réaction dangereuse ne se produit dans des conditions normales d'utilisation.

**Conditions à éviter :** Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

**Matériaux incompatibles :** Éviter le contact avec certains métaux tels que : Cuivre, Zinc, alliages d'étain. Agents oxydants et réducteurs (acides forts et bases fortes).

**Produits de décomposition dangereux :** Aucun connu.

## 11. Données toxicologiques

| | Orale | Cutanée | Inhalation gaz | Inhalation vapeurs | Inhalation poussières/brouillards |
|---|---|---|---|---|---|
| **$ETA_{produit}$** | 1062.94 mg/kg | 2544.21 mg/kg | S.O. | > 20 mg/l | > 5 mg/l |

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | $DL_{50}$ orale mg/kg | $DL_{50}$ cutanée mg/kg | $CL_{50}$ ppmV pour 4h - gaz | $CL_{50}$ mg/l pour 4h - vapeurs | $CL_{50}$ mg/l pour 4h - poussières brouillards |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2855-13-2 | Isophoronediamine. Aminométhyl-5 triméthyl-3,5,5 cyclohexylamine | 1030 | > 2000 | S.O. | > 20.00 | > 5.01 |
| 2 | 90-72-2 | Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol | 1200 | > 5000 | S.O. | > 20.00 | > 5.00 |

**Voies d'exposition probables :** Non disponible. Ce produit est absorbé par les voies respiratoires, la peau et par les voies digestives.

**Symptômes :** Aucun symptôme connu. Ce produit est irritant et corrosif pour la peau, les yeux, les voies respiratoires et digestives. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition (durée de contact, concentration du produit, etc.). Les principaux symptômes observés lors d'une intoxication sont des céphalées, des nausées, des vomissements, de la faiblesse, une perte d'appétit, de la fatigue, des sueurs, de la fièvre, de la tachycardie et de la dyspnée. Dans les cas les plus graves, on rapporte des convulsions, un coma hyperthermique, des dommages hépatiques et possiblement la mort.

**Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par les expositions à court terme et à long terme :** Aucun effet connu. Ce produit est un irritant grave qui peut causer des dommages réversibles à la cornée. L'inhalation de vapeurs en concentrations élevées peut causer de graves brûlures à la bouche et aux voies aériennes qui mènent aux poumons. Peut provoquer une sensibilisation cutanée. Sur la peau, ce produit cause des brûlures graves. Le contact avec les yeux peut causer des rougeurs, des larmoiements, de l'œdème, de la douleur, une opacité cornéenne et même la cécité. L'exposition à forte concentration peut entraîner des lésions graves et des ulcérations de la muqueuse oesophagienne et du tractus gastro-intestinal.

| | |
|---|---|
| Danger par aspiration | S.O. |
| Corrosion cutanée - Irritation cutanée | Oui |
| Lésions oculaires graves - Irritation oculaire | Oui |



Propulsé par le logiciel Kalium Solutions inc. Tous droits réservés.

| | |
|---|---|
| Sensibilisation cutanée | Oui |
| Sensibilisation respiratoire | S.O. |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | S.O. |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 Effets narcotiques | S.O. |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 Irritation des voies respiratoires | S.O. |
| Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | S.O. |

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | CIRC | ACGIH | Mutagénicité | Effet sur la reproduction |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2855-13-2 | Isophoronediamine. Aminométhyl-5 triméthyl-3,5,5 cyclohexylamine | Non listé | Non listé | Aucun effet démontré. | Aucun effet démontré. |
| 2 | 90-72-2 | Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol | Non listé | Non listé | Aucun effet démontré. | Aucun effet démontré. |

**Classification de la cancérogénicité selon CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

Groupe 1 : agent cancérogène (parfois appelé cancérogène avéré ou cancérogène certain).
Groupe 2A : agent probablement cancérogène.
Groupe 2B : agent peut-être cancérogène (parfois appelé cancérogène possible).
Groupe 3 : agent inclassable quant à sa cancérogénicité.
Groupe 4 : agent probablement pas cancérogène.

**Classification de la cancérogénicité selon ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists)**

Groupe A1 : cancérogène confirmé pour l'homme.
Groupe A2 : cancérogène présumé chez l'homme.
Groupe A3 : cancérogène confirmé pour les animaux avec pertinence inconnue vis-à-vis des humains.
Groupe A4 : non classable comme cancérogène pour l'homme.
Groupe A5 : non présumé être cancérogène pour l'homme.


Propulsé par le logiciel Kalium Solutions inc. Tous droits réservés.

## 12. Données écologiques

### Écotoxicité

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | % | Ecotoxicité aquatique court terme | Ecotoxicité aquatique long terme | Ecotoxicité terrestre |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2855-13-2 | Isophoronediamine. Aminométhyl-5 triméthyl-3,5,5 cyclohexylamine | 50.00 - 80.00 | Non disponible. | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. | Aucun effet néfaste connu sur l'environnement. |
| 2 | 90-72-2 | Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol | 20.00 - 30.00 | Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques. | Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques. | Aucun effet néfaste connu sur l'environnement. |

### Persistance, Potentiel de bioaccumulation et autres effets nocifs

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | % | Persistant | Bio-accumulation | Toxicité |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2855-13-2 | Isophoronediamine. Aminométhyl-5 triméthyl-3,5,5 cyclohexylamine | 50.00 - 80.00 | Oui | Non | Non |
| 2 | 90-72-2 | Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol | 20.00 - 30.00 | Non | Non | Non |

**Dégradation :** N.D.

**Mobilité dans le sol :** N.D.

## 13. Données sur l'élimination

**Méthode de disposition :** Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets si possible. Détruire selon la réglementation fédérale, provinciale et municipale. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement.



Propulsé par le logiciel Kalium Solutions inc. Tous droits réservés.

## 14. Informations relatives au transport

| | TMD | DOT | IMDG | IATA |
|---|---|---|---|---|
| **Numéro UN** | 2735 | 2735 | 2735 | 2735 |
| **Désignation officielle de transport** | AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. ou POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. | AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. ou POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. | AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. ou POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. | AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. ou POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. |
| **Classe(s) de dangers relative(s) au transport** | 8 | 8 | 8 | 8 |
| **Groupe d'emballage** | | | | |

### Canada - PIU

Sans objet

### États-Unis - Quantité rapportable (RQ)

Sans objet

**Transport en vrac** (aux termes de l'annexe II de la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par le protocole de 1978 (Convention MARPOL 73/78) et du Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)) :
S.O.

**Polluant marin :** Sans objet

**Exemption relative aux quantités limitées :** Sans objet

**Autres exemptions :**

**Précautions spéciales :** Sans objet

## 15. Informations sur la réglementation

### Canada

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | % | LIS | LES | INRP |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2855-13-2 | Isophoronediamine. Aminométhyl-5 triméthyl-3,5,5 cyclohexylamine | 50.00 - 80.00 | X | | |
| 2 | 90-72-2 | Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol | 20.00 - 30.00 | X | | X |



Propulsé par le logiciel Kalium Solutions inc. Tous droits réservés.

### États-Unis

| No | No CAS : | Nom commun et les synonymes | % | TSCA | PROP-65 | RTK |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2855-13-2 | Isophoronediamine. Aminométhyl-5 triméthyl-3,5,5 cyclohexylamine | 50.00 - 80.00 | X | | X |
| 2 | 90-72-2 | Tri(diméthylaminométhyl)-2,4,6 phénol | 20.00 - 30.00 | X | | |

*La classification du produit et la FDS ont été élaborées conformément au RPD 2015 et au HCS 2024.*

## 16. Autres informations

**Date :** 2025/02/07

**Version :** 1

**Avis au lecteur :** Le fabricant déclare que les informations contenues à la présente fiche ont été préparées à partir des données, informations et avertissements obtenus des sites gouvernementaux et/ou des fournisseurs de matières premières. Le fabricant n'a aucun contrôle sur le contenu de ces informations et rapporte intégralement toutes les informations qu'il possède sur les composantes du produit, au moment de sa fabrication. Le fabricant n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des informations fournies. Malgré que certains avertissements sont contenus à la présente fiche, nous ne garantissons aucunement que ce soient les seuls dangers qui peuvent exister et avertissons l'utilisateur à cet effet. Il appartient et il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si le produit utilisé est conforme et approprié pour l'usage auquel il est destiné. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour tout dommage, perte ou blessure corporelle, matériel ou de quelque nature que ce soit pouvant survenir ou découler suite à l'utilisation ou la manipulation du produit de façon incorrecte, négligente, inappropriée ou abusive ou du défaut d'avoir pris connaissance des informations contenues à cette fiche.



Propulsé par le logiciel Kalium Solutions inc. Tous droits réservés.